



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{re} séance du mardi 27 août 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/32 de la Municipalité du 22 juin 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Un billet de bus pour tous les lausannois à 3,70, c'est possible »
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept août deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe